



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 29 novembre 2022 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, au 1575, rue Turmel, statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

- Propriété sise au 1255, autoroute Duplessis L'Ancienne-Lorette, lot 1 312 962 du cadastre du Québec : permettre l'installation d'une enseigne sur pylône avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :
 - Une enseigne d'une superficie de 18,3 mètres carrés alors que le maximum prescrit est de 10 mètres carrés;
 - Une enseigne d'une hauteur de 7,9 mètres alors que le maximum prescrit est de 6 mètres.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

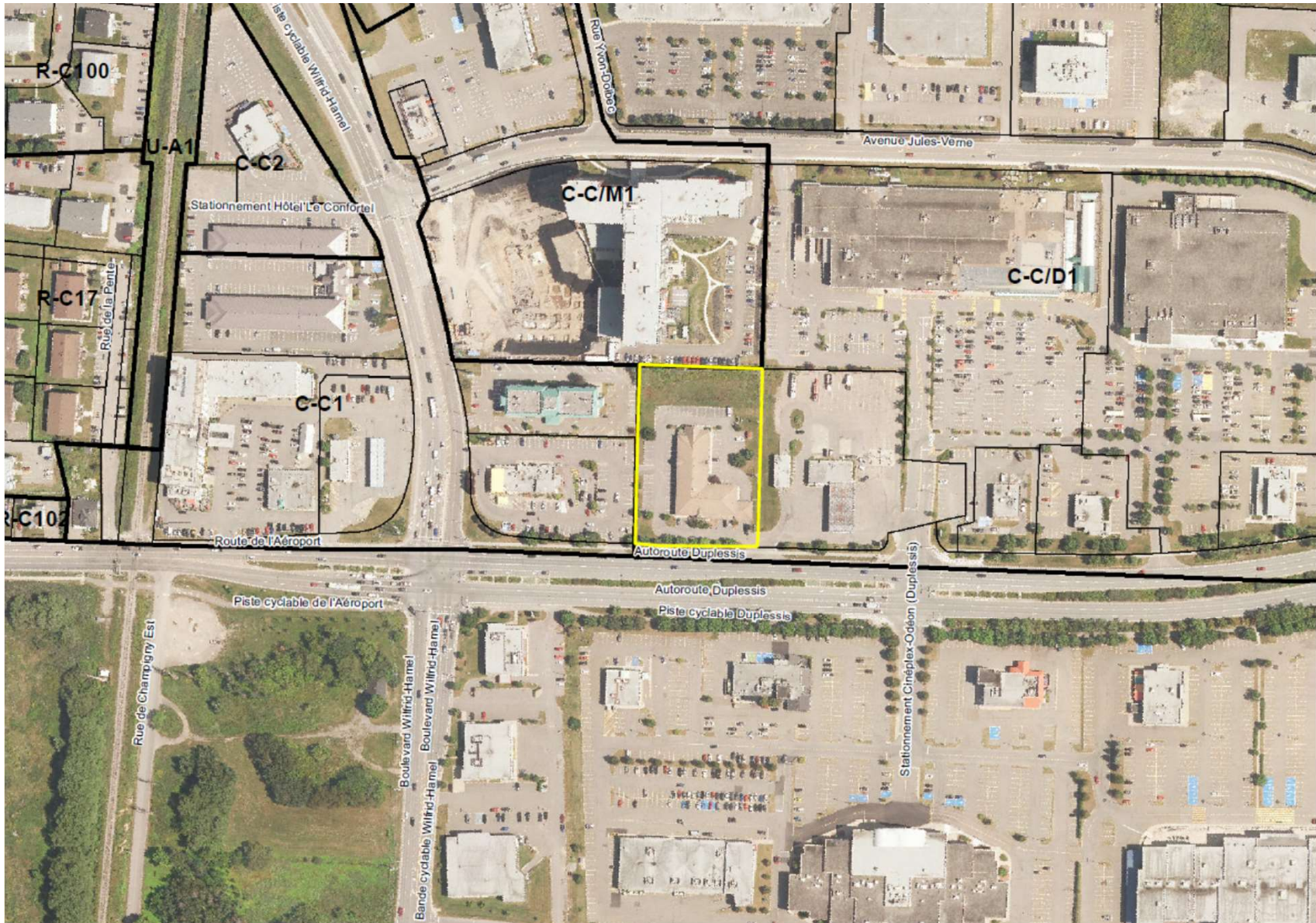
Toute personne intéressée par cette demande pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1197, et ce, avant le 29 novembre 2022, à 16 h 30, ou adresser ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Ces interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 15 novembre 2022

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1255, AUTOROUTE DUPLESSIS









S1 18448-1

Enseigne existante

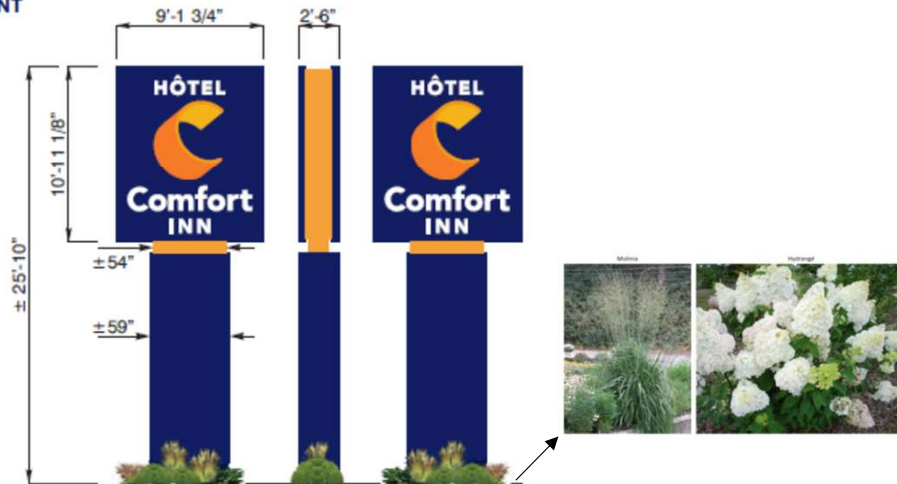


Enseigne proposée



EXISTANT

PROPOSÉ



ÉLÉVATION GRAPHIQUE

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

VUE DE NUIT

